

Six mois de prison ferme pour le passager agité à bord d'un avion de la RAM

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-05-2010 00:18:53

Le Tribunal de Première Instance de Casablanca a condamné lundi un passager "visiblement trop agité" lors d'un voyage à bord d'un avion de la Royal Air Maroc (RAM), à six mois de prison ferme assorti d'une amende de 250 dirhams et une compensation pour préjudice subi de 450.000 dirhams.

Selon une source judiciaire, le passager en question s'est également montré agressif envers l'équipage lors du vol AT 639 reliant Libreville à Casablanca via Malabo du 20 avril, rappelant qu'à l'arrivée du vol à Malabo, les services de sûreté de l'aéroport ont refusé de le débarquer.

Un communiqué de la compagnie nationale avait indiqué au lendemain de cet incident que l'équipage avait réussi à maîtriser ce passager conformément aux exigences de sûreté et de sécurité, et l'avion a repris après coup son envol vers Casablanca.

A l'arrivée du vol à l'aéroport International Mohammed V, il a été remis aux autorités compétentes conformément aux procédures en vigueur et déféré en justice suite à une plainte de la compagnie. MAPF